

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2013

RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (N° 724)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
Mme Neuville

ARTICLE 7

À l'alinéa 28, après le mot :

« qualité »,

insérer les mots :

« des examens de biologie médicale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.